

Bonjour à tous,

Sur une note personnelle, mes cordes vocales étant mon talon d'Achille, elles manifestent présentement leur mécontentement face à l'abus d'échanges Zoom et en appel main libre qu'elles ont subi ces 3 derniers mois. Contrairement à ce à quoi je vous ai habitué, je vais donc privilégier les communiqués par courriel et sur la section web des gestionnaires plutôt que les rencontres Zoom pour les prochaines semaines.

Les annonces faites par la santé publique lundi et aujourd'hui génèrent plusieurs questions qui malgré la rencontre avec la sous-ministre adjointe hier nécessitent des éclaircissements spécifiques à la voile.

Nous (les fédérations sportives) attendons des précisions écrites du ministère quant aux nouvelles notions annoncées d'ici environ 48 heures. Je pourrai ensuite vous transmettre plus de détails.

Les précisions à venir concernent notamment :

- L'usage d'embarcations à plus d'une personne (420, Optimist en contexte de Jardins nautique) pour les camps de jours (clientèle de 16 ans et moins).
- Les programmes d'entraînement en 420 et en 29er pour des clientèles autres que celles vivant sous un même toit.
- Les cours de voile croisière sur les embarcations ne permettant pas la distanciation physique à 2m en tout temps.
- Les régates locales (les directives de voile Canada à ce sujet sont en cours de révision et seront disponibles sous peu).
- L'ouverture des clubhouses.
- La vidéo de l'ACQ – ceux parmi vous qui sont membre des 2 associations ou dont les intervenants sont des animateurs et non des instructeurs ou entraîneurs, doivent envoyer leur rapport à l'ACQ comme demandé. Pour les autres dont les intervenants sont tous des instructeurs et entraîneurs, nous sommes en attente de clarifications. D'une façon ou d'une autre, rappel que nos directives s'appliquent en contexte voile. Et svp dans le cas de clientèle nécessitant un accompagnateur, faire fi de la recommandation de faire mettre la main dans le coude au profit de la main sur l'épaule ou le bras...

Il est possible que les précisions à venir nécessitent l'aval de la Santé publique ou du ministère et que les délais soient plus long que 48 h dans certains cas. La patience est donc encore de mise.

Il est également possibles que certaines propositions ne soient pas retenues. Les directives et consignes annoncées au 20 mai et au 8 juin sont donc toujours d'actualité et se superposent aux nouvelles consignes pour les 16 ans et moins.

Petit rappel qu'il vous est toujours possible d'adopter des normes plus sévères que celles proposées en fonctions de la vulnérabilité de vos clientèles spécifiques, des particularités de vos installations, du niveau de risque que vos administrateurs sont prêts à prendre, des exigences de votre municipalité ou de vos assurances, et.

J'en profite pour vous féliciter et vous remercier des initiatives et procédures que vous

avez mis de l'avant dans le respect des consignes jusqu'à présent. Malgré l'élargissement de ce qui est et sera permis, la prudence et la vigilance restent primordiales, car nous ne sommes pas à l'abris de nouvelles éclosions.

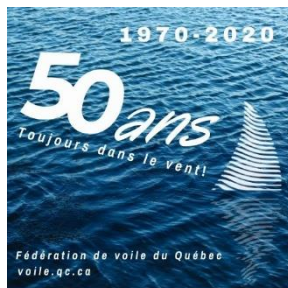
Pour l'instant, il n'est donc toujours pas envisagé de permettre la tenue de régates inter-régionales ou provinciales, ni de stages embarqués en voile croisière.

Pour ceux qui prévoient faire de la location de voiliers avec cabine, la restriction à un seul ménage et le délais de 24h entre deux locations pour permettre un nettoyage en profondeur est toujours de mise.

Finalement, pour ceux d'entre vous qui souhaiteraient échanger entre pairs sur vos façons de faire, nous pourrions organiser des sessions Zoom d'ici quelques jours une fois tous les détails disponibles. J'en serai soit exclue, soit témoin muet (avec tous les défis que je vous lance, se sera le mien!).

À suivre,

Natalie



**Natalie Matthon**  
*Directrice générale*  
Fédération de voile du Québec  
[info@voile.qc.ca](mailto:info@voile.qc.ca)

***Gardez le cap : respectez les consignes,  
et prenez soin de vous!***